

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 23660 du 27 mars 2019 portant nomination au grade de maréchal des logis  
du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1908843S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 4 août 2010, pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 6615/GEND/EG ROCHEFORT/DAF/BGP/SEF du 1<sup>er</sup> février 2019 portant promotion des élèves sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 16101/GEND/EG ROCHEFORT/DF/CNF-CSTAGN du 21 mars 2019 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « restauration collective »,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les brigadiers-chefs de la spécialité « restauration collective », dont le nom figure ci-après, sont nommés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 au grade de maréchal des logis :

<b>Fernandès Daniel</b>	NIGEND : 420 111	NLS : 8 173 585
<b>Guerlavais Bérengère</b>	NIGEND : 420 060	NLS : 8 173 591
<b>Simons Nicolas</b>	NIGEND : 420 033	NLS : 8 173 630
<b>Thomas Tennessee</b>	NIGEND : 420 064	NLS : 8 173 637
<b>Vieira De Araujo Fernanda</b>	NIGEND : 420 140	NLS : 8 173 639
<b>Wlazinski Christophe</b>	NIGEND : 398 901	NLS : 8 162 916

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 mars 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de brigade,*  
*sous-directeur de la gestion du personnel,*  
O. COURTET